

"peuple d'une décision hostile de la chambre des Communes."

L'auteur ajoute plus loin que "les prérogatives doivent être exercées suivant la maxime constitutionnelle qui exige que tout acte de l'autorité royale doit être accompagné d'un avis de conseillers responsables au parlement."

De cet exposé si lucide il résulte que le souverain ne doit dissoudre les chambres que sur le conseil de ses ministres, mais que si ces derniers lui donnent pareil conseil de leur propre mouvement, il peut, il doit même en reconnaître la sagesse avant de le suivre. Le souverain n'a pas les mêmes obligations, ni les mêmes droits consacrés par la coutume, sur les questions ordinaires de gouvernement ou de prérogatives moins importantes.

Lord Grey, lord John Russell, Hallam, May et la plupart des écrivains constitutionnels ont formulé cette doctrine dans des termes presque identiques, doctrine dont le gouverneur Head dans notre pays s'est inspiré en 1853, on s'en souvient, pour refuser une dissolution au ministère Brown-Dorion.

Or, suivant cette doctrine, lord Dufferin serait resté dans les limites de son droit et de son devoir, s'il a répondu à M. Mackenzie demandant une dissolution :—Partissez devant les Chambres, et je verrai si je dois vous accorder l'appel au corps constituants.

Car avant de permettre cet appel au peuple, il doit s'assurer que la chose est nécessaire, que le ministère n'est pas dès aujourd'hui assez fort pour gouverner, qu'à la Chambre refuse à la nouvelle administration l'appui dont elle a besoin pour remplir son devoir envers le pays.

Il est facile de comprendre que durant la première période de la réaction qui s'opère contre le parti déchu, M. Mackenzie aurait intérêt à faire des élections générales, à battre le fer tandis qu'il est chaud, comme on dit, mais l'intérêt particulier d'un parti ne saurait être le critérium du chef de l'état, d'un souverain constitutionnel, dont la mission spéciale est de tenir la balance égale entre tous les partis. Nous ne voulons même pas supposer que le ministère actuel se laisserait contrôler par des considérations aussi étroites ; le bien public doit être son principal souci, de même que la seule préoccupation du Gouverneur dans son étude de la question. Les arguments tirés de l'intérêt d'un parti ne sont d'aucun poids auprès du Gouverneur, et du moment que les ministres auront une majorité parlementaire, par exemple, de vingt ou vingt-cinq, ils perdront le droit à une dissolution, et il n'est pas probable qu'ils la demandent. Il ne suffit pas, en effet, qu'un parlement ait été élu sous les auspices du précédent ministère pour que le nouveau ait droit à des élections générales. M. Disraeli prétendait cela en 1858, mais M. Gladstone lui répondait qu'un ministère n'a pas le droit "d'instiger" au pays la dissolution "comme une punition" pour la seule raison que "le parlement aurait commencé à vivre avant ce ministère," et le pays a sanctionné cette opinion de M. Gladstone, qui est sorti fortifié des élections que M. Disraeli a persisté à faire.

Toute la question est donc maintenant de savoir si le cabinet-Mackenzie aura une majorité dans la chambre actuelle. Il n'y a aucun doute possible sur ce point. M. Blake n'a-t-il pas déclaré le jour de sa réélection que cent dix-neuf députés avaient signé un écrit pour lui demander d'entrer dans le cabinet ? Si tous les signataires de ce document, et l'on ne peut supposer autre chose, se déclarent ministériels, cela ferait à M. Mackenzie une majorité de trente trois. On doit croire en outre que les récentes élections partielles, celles de Lennox et de Toronto Ouest en particulier, auront leur contre-coup dans la Chambre des Communes. Le cabinet pourra ainsi compter sur la majorité nécessaire pour administrer sans trop d'entraves la chose publique, *a good working majority*.

Si tel est le cas, lord Dufferin refusera la dissolution ou plutôt le ministère ne la demandera pas, et le pays évitera ainsi des dépenses considérables et des agitations malheureuses.

OSCAR DUNN.

L'ARCHEVÈQUE MANNING.

JUGÉ PAR UN PROTESTANT.

(Suite.)

Il n'est pas étonnant que les Irlandais de l'assemblée soient enthousiastes de l'archevêque Manning. Un Anglais des Anglais, sans une goutte de sang irlandais dans les veines, il est plus irlandais que les Irlandais eux-mêmes dans ses sympathies pour l'Irlande. Homme de position sociale, de vieille famille, de l'éducation la plus élevée, et des instincts les plus raffinés, il laisserait en n'importe quel temps, le gentilhomme-catholique pour rejoindre ses *teetotilers* irlandais, dans la partie Est de Londres. Il croit fermement que le salut de l'Angleterre est encore pour être accompli par l'influence de cette dévotion religieuse qui est au fond de la nature irlandaise, et que quelques-uns d'entre nous appelaient superstition. Il aime tendrement son pays, mais il abandonne sa présente condition de prospérité industrielle, pour ne voir que les jours avant la Réforme quand les saints foulaitaient sous leurs pieds le sol anglais. "En Angleterre il n'y a pas eu de saint depuis la Réforme," disait-il l'autre jour, d'un ton doux et triste, à un per-

sonnage d'opinions complètement différentes, qui l'accompagnait avec un mélange d'ennui et de respect. Les droits et les prétentions entières de l'Ultramontanisme semblent incorporés dans cet homme. Il est tout-à-fait étonnant d'être assis et d'écouter. On ne peut qu'être impressionné par l'air de douceur, de méditation profonde, de dignité, fallus presque dire de sainteté de l'homme qui déverse ainsi, d'une manière remplie de la plus tranquille conviction, des opinions qui proclament le progrès moderne une faillite, et glorifient le prêtre romain ou le paysan irlandais, comme le vrai héritier et le dépositaire de la bonté, de la liberté et de la régénération à un monde dégradé et corrompu.

Nombre d'années passées Henri Edward Manning était une des plus brillantes lumières de l'Eglise protestante anglaise. Il y a juste vingt ans, il fut nommé à la haute fonction d'Archidiacre de Chichester, ayant aussi, suivant la manière dont l'Eglise établie d'Angleterre récompense ses dignitaires, plus d'un autre bâtie ecclésias que en même temps. Manning s'était grandement distingué pendant sa carrière à l'Université d'Oxford. Son père était membre du parlement et Manning en entrant dans la vie active avait plusieurs amis et des perspectives brillantes. Rien n'aurait été plus facile, rien en apparence n'aurait été plus naturel pour lui que de marcher dans la voie si uniment ouverte devant lui, et de s'élever de dignité en dignité, jusqu'à ce qu'enfin, peut-être, le renom priocier d'un évêché et un siège dans la Chambre des Lords fut sa récompense. Mais la carrière de Manning commença dans un temps de luttes et d'épreuves pour l'Eglise établie d'Angleterre. J'ai décrit brièvement dans un autre article, l'origine, l'accroissement et les effets de ce remarquable mouvement qui, commençant dans l'Eglise elle-même, et cherchant à lui donner des prétentions plus élevées qu'elle n'avait eues jusqu'alors, finit par l'ébranler d'une manière plus violente qu'elle ne l'avait été par aucune autre crise religieuse arrivée depuis la Réforme. Le caractère de Manning a dû inévitablement être séduit par ce que je puis me permettre d'appeler les prétentions surhumaines que s'arrogeait l'Eglise d'Angleterre. Il fut, comme de raison, également désappointé par ce qu'il considérait comme l'avortement de ces prétentions. Comme Coleridge dit que tout homme est né Aristotélicien ou Platonicien, peut-être pouvons-nous dire également que tout homme est né avec la prédisposition d'appuyer sur les lois naturelles ou surhumaines, dans la direction de sa vie. Je ne soulève maintenant aucune question religieuse quelconque. Ce que je dis peut être dit des membres de la même secte ou église—d'aucune secte ou d'aucune église. Un homme aussi fidèle chrétien que n'importe qui, peut se contenter de s'acquitter de ses devoirs journaliers et de remplir les obligations de son état, se fiant à ses principes religieux, à sa conscience et à sa raison, sans avoir besoin à tout moment de la lumière d'une direction spirituelle ou surhumaine. Un autre doit toujours avoir ses actions en communion directe avec le spirituel où ses actions ne sont plus animées par la foi. Maintenant il est impossible de regarder la figure de Manning sans s'apercevoir qu'il est une de ces natures sensitives, spirituelles, je dirais presque mobiles, qui ne peuvent avoir d'existence supportable sans une communion constante et intime avec le surhumain. Kible, Newman, le Temps et l'Heure appelaient l'assertion du droit qu'à l'Eglise d'Angleterre d'être considérée comme véritable héritière de la succession apostolique. Un caractère comme celui de Manning doit avoir accueilli la prétention avec déférence. Mais la seule investigation envoya, comme je l'ai déjà expliqué, un Newman au catholicisme et l'autre au rationalisme. Le Dr. Manning, aussi, se trouva forcé de se demander à lui-même si l'Eglise pouvait prouver sa prétention, ou si, dans le cas où la chose lui serait impossible, il avait encore une place dans ses murs.

Le changement ne semble pas s'être opéré si rapidement en lui comme dans John Henry Newman. Manning me semble avoir un tempérament moins agressif que son distingué prédécesseur en conversion. Il y a en lui plus du quétiste et de l'extatique, en tant que la pensée religieuse est concernée, pensant qu'il est possible qu'il soit un guide plus influent et plus pratique dans la simple politique de l'Eglise à laquelle il appartient. Il y a une somme de mépris dans la nature de Newman qui nous rappelle quelques fois Pascal, et que je n'ai pas observé dans Manning ou dans ses écrits. Je ne puis m'imager Manning, par exemple, abîmant Charles Kingsley de sarcasmes, et l'accablant de dédain, comme Newman s'amusa évidemment à le faire dans la fameuse controverse qui fut provoquée par l'apôtre du christianisme musulman. Je suppose, en conséquence, que Manning s'attacha pendant longtemps à la foi dans laquelle il était né. Mais toute sa nature est évidemment fournie dans le moule qui fait les catholiques fervents. C'est un homme du type qui trouva peut-être en Fénelon son plus illustre exemple. Je crois que je n'exagère rien en disant de lui que cette manière du proposage que quelques-uns d'entre nous regardent comme l'attribut le plus grand et le plus spécialement divin de l'homme, doit toujours s'être présentée à lui comme quelque chose de répugnant à sa nature, à juger, comme un homme en dehors, et comme étant peu familiar avec les sujets théologiques ; mais mon impression des deux hommes serait que le Dr. Newman joignit l'Eglise Catholique Romaine en obéissance à quelques impulsions de la raison, agissant en ce qui doit sembler, à la plupart d'entre nous, d'une manière impénitentiable, et que Manning n'aurait jamais été protestant, s'il n'avait pas cru que l'Eglise protestante était vraiment tout ce que sa rivale prétendait. La vérité, Manning n'a pas abandonné l'Eglise, l'Eglise l'a abandonné. Il l'avait mal comprise. Ce qui existe réellement lui devint enfin révélé : c'est-à-dire qu'elle est une Eglise fondée sur le propriétaire, Manning fut essayé et la laissa. Quelque chose qui peut être regardé comme un effet d'hésitation entra à son esprit le vrai caractère de l'Eglise à laquelle il appartenait. Plusieurs lecteurs du "Galaxy" se rappellent peut-être d'un procès antérieurement à Gorham — procès que je n'expliquerai pas plus qu'en disant qu'il soulèvait la question de savoir si l'Eglise d'Angleterre pouvait prescrire la religion de l'Etat. L'Eglise avait-elle le droit de décider si une doctrine enseignée par un de ses ministres était hérétique et de la condamner si jugée telle ? En Angleterre l'Eglise et l'Etat sont tellement unis que c'est réellement l'Etat et non l'Eglise qui décide, si tel ou tel enseignement est hérétique ou vraie religion. Un lord chancelier qui peut être un infidèle et de six ou trois *law lords* qui peuvent n'être rien du tout, décident la question en droit récessif. Nous nous rappelons tous l'épigramme faite contre le Lord chancelier Westbury, le moins religieux des hommes, ayant "dismissed hell with costs," et enlevé le protestant Anglais "his last hope of damnation." Le procès Gorham, il y a juste vingt ans, montre que l'Eglise comme corps ecclésiastique n'avait pas le pouvoir de condamner l'hérésie. Ceci, à des hommes comme Stuart Mill, semble après tout un état de

chooses satisfaisant, aussi longtemps qu'il y aura une Eglise établie pour la bonne raison qu'il donne — savoir que l'Etat en Angleterre est aujourd'hui de beaucoup plus libérée que l'Eglise. Mais pour Manning, l'idée de l'Eglise abdiquant ainsi sa fonction d'interpréter et de déclarer la doctrine, équivautait à la renonciation de son droit à l'existence. Il travailla longtemps pour organiser une déclaration solennelle de la part de l'Eglise — une déclaration de doctrine, une protestation contre le contrôle séculier.

(A continuer).

LE COMTE DE CHAMBORD EN FRANCE.

A propos de la présence du comte de Chambord en France, l'*Union*, dans son numéro du 26, publie la note suivante :

"Nous sommes assurés de questions et nous recevons chaque jour une grande quantité de lettres, relatives à un fait dont l'opinion se préoccupe vivement. Nous n'éprouvons aucun embarras à donner une réponse publique.

"Est-il vrai, nous demandons-t-on de toutes parts, que M. le comte de Chambord soit venu en France pendant les derniers événements.

"Oui, pouvons-nous répondre avec la certitude de n'être pas démentis.

"Le pilote était à son poste, comme il a toujours été, comme il sera toujours.

"Lorsqu'un tel prince tel que l'anguste chef de la Maison de Bourbon a écrit : "J suis prêt, tout prêt, dès demain, dès ce soir, dès ce moment," ce ne sont point là de vains mots, et l'on peut compter sur la parole de celui qui n'a jamais trompé et ne trompera jamais.

"Fidèle aux résolutions de toute sa vie, qui ne lui permettaient pas d'apporter à son pays ne fut-ce qu'une heure d'agitation ni d'embûche, il est venu sans bruit, sans ostentation, sans fute, suivant avec anxiété durant quinze jours, sur le terrain même de la lutte, la marche des événements à travers lesquels il était permis d'entrevoir le salut du pays et le terme d'un exil immunité.

"Le moment n'est pas venu de révéler ce que M. le comte de Chambord a tenté pour ramener au port le navire en détresse ; mais quand aura sonné l'heure de Dieu, et cette heure n'est pas loin, la France apprendra avec admiration tout ce qu'il y a de désintéressement, de simplicité, de dévouement dans ce cœur de roi et de père qui n'a point de parti et qui sait accomplir si noblement son devoir. Elle s'étonnera d'avoir pu méconnaître si longtemps tant d'abnégation et de vrai grandeur."

L'Univers apporte les rectifications suivantes aux informations données dans une note de *L'Union* :

"On a dit à tort que M. le comte de Chambord était descendu chez M. le marquis de Dreux-Brézé, à Paris ; le rassemblement formé mardi dernier sur la place du Palais-Bourbon, devant l'hôtel de M. de Dreux-Brézé, n'avait d'autre raison qu'une rumeur populaire. Il est également inexact qu'il ait habité au château de Dampierre, chez Mme la duchesse de Chevreuse, comme le bruit en a couvert les cercles légitimistes.

"Nous croyons pouvoir assurer que M. le comte de Chambord n'a résidé à Paris, ni au château de Luynes, ni chez M. le duc de Rohan-Goncourt-Bisaccia. Le lieu de la résidence a été secret, même pour ses amis. Quelques intimes seulement ont vu le prince ; et si nous sommes bien informés, aucun député ni personnage politique n'aurait été reçu par lui."

On lit également dans *L'Univers* :

"La note de *L'Union* sur le séjour en France du comte de Chambord a reçu à la Bourse une interprétation qu'il faut signaler pour l'arrêter. On y a vu que le prince avait l'intention et même la résolution d'abdiquer. On peut trouver certains les termes de cette note, mais y découvrir une abdication, c'est traduire trop librement.

"Les novellistes ont donc oublié cette parole royale : "Je n'abdiquerai pas !"

"Il faut s'y tenir."

On lit dans le *Journal de Paris* :

"Les princes d'Orléans n'ont connu que par la rumeur publique le voyage de M. le comte de Chambord en France.

"Ils ont donc respecté l'inconnu que M. le comte de Chambord paraissait vouloir garder."

Nous lisons, d'autre part, dans les *Bulletins Naufrageurs*, sous ce titre : *Un voyageur mystérieux*, le récit un peu fantaisiste qui suit :

"Le 4 novembre au soir, un courrier élégamment vêtu, vint à Bâle, à l'hôtel Michel, s'informer s'il y avait des chambres disponibles pour ses maîtres. On lui montra deux chambres, des plus confortables de l'hôtel. Le courrier examina tout avec le plus grand soin, et il s'assura de l'excellent état de l'appartement.

"—C'est bien. Je retiens ces chambres. Avez-vous des Français dans l'hôtel ? demanda le courrier, en dialecte autrichien.

"—Non, lui répondit-on. Des Allemands, fort bien.

"L'étranger partit satisfait. Bientôt après, une voiture arriva. Deux messieurs en costume noir, l'un ayant la toque d'un général français, avec une moustache à la Napoléon III, l'autre, un bel homme frisant la cinquantaine, et portant toute sa barbe. Tous deux avaient un élégant costume de voyage. Ils se rendirent immédiatement dans la chambre retenue par le courrier.

"Depuis ce moment, et pendant quatre jours entiers, l'homme à la barbe ne quitta pas la chambre. Il n'était pas malade ; du moins paraissait-il jouir d'une parfaite santé. Le soldat en chef remarqua seulement qu'il boitait un peu et qu'il traînait la jambe gauche. Le secret le plus profond enveloppa la conduite du "boiteux." Le courrier, qui parlait tantôt français, tantôt le dialecte autrichien, était le seul qui sortit de l'hôtel. On servait dans le salon le déjeuner et le dîner, et pendant les repas, l'entrée des domestiques de l'hôtel ne se faisait pas sans difficulté.

"Le lendemain matin, quelques visiteurs commencèrent à arriver. Ils semblaient appartenir à la haute classe française ; parmi eux se trouvait deux membres du clergé. Ils demandaient à voir deux messieurs français ; on les introduisait dans l'appartement du "boiteux," et l'on s'enfermait soigneusement.

"On écrivait, on lisait les journaux, on expérait des détails. Ces allures mystérieuses éveillaient l'attention de toute la maison. Les malles, les objets de toilette, les écritures, etc., tout témoignait de la grande élégance et de la haute position de leurs possesseurs.

"Les lettres, les bandes d'adresse, les morceaux de papier de tout genre étaient chaque matin soigneusement brûlés par le courrier, de sorte que rien ne pouvait fournir le plus léger in-